



Procès-verbal de l'élection d'un ^{1er} adjoint

L'an mil neuf cent quarante neuf, le 29 du mois de Mai, à onze heures du matin, les membres du conseil municipal de la commune de Reze: les Nantes, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 19 Octobre 1947, se sont réunis dans la salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 74 de la loi du 5 Avril 1884.

Étaient présents M^lles les Conseillers municipaux
Glayeian, Bénézet, Fortin, Barbo, Casalis, Montéil, Cassard
Peroul, Guibreteau, Yeau, Boutin Arthur, Boutin Albert
Babin Auguste, Hémon, Pigné, Plancher, Collet Henry, Monnier
Massieu, Guilherut, M^{me} Gendron, Redor, Cassard Joseph
Vignais Jean, Marchais J. B^e, Guerin Jean.

Absents: M^l Georges Henri et Olivier Clément, tous deux excusés

La séance a été ouverte sous la présidence de M^r Georges Bénézet, maire, qui, après l'appel nominal a donné lecture de l'ordre du jour comportant l'élection d'un adjoint en remplacement de M^r Boutin Albert, démissionnaire

Le conseil a choisi pour secrétaire M^{me} Hémon Gisele

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 Avril 1884 a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un ^{1er} adjoint.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

| | |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 25 |
| A déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont fait connaître | 8 |
| Reste, pour le nombre des suffrages exprimés | 17 |
| Majorité absolue | 9 |
| Ont obtenu: | |



M^r Collet Henry seize voix (13)

Babin Auguste quatre voix (4)

M^r le Docteur Collet Henri ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Observations et réclamations : nié

Le Président a déclaré M^r le Docteur Collet Henri installé en qualité d'adjoint.

Et ont signé les membres présents

Le Maire le secrétaire les membres du conseil municipal

M. Collet
M. Babin
M. Pignatelli
M. Boulet
M. Babin
M. Bassin
M. Neau
M. Huguier
M. Héroux
M. Huguier
M. Héroux
M. Huguier
M. Héroux
M. Huguier
M. Héroux
M. Huguier
M. Héroux

Séance du conseil municipal du 17 juin 1949.

L'an mil neuf cent quarante neuf le dix sept juin à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de Rezières-Nantes, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance extraordinaire suivant convocation faite par le maire et conformément à la loi.

Ordre du jour.

- 1^o Réévaluation de l'indemnité de logement attribuée au personnel enseignant.
- 2^o Réévaluation du forfait payé pour l'enlèvement des ordures ménagères.
- 3^o Nouveau mode de réinhumation des victimes de la guerre.
- 4^o vote de la taxe municipale vicinale pour 1950.
- 5^o Rémunération de l'intervention du service des Ponts et Chaussées.